

# RAPPELS IMPORTANTS

## Inscriptions à l'IC provincial

Le droit d'inscription et la caution pour les équipes d'IC (75 € par équipe inscrite : 50€ + 25€) doit être payé sur le compte de la province (BE07 3700 0143 3566) pour le 1<sup>er</sup> septembre au plus tard.

Passé ce délai, en cas de non paiement, un délai de 15 jours supplémentaires est accordé moyennant une amende de 25€; celle-ci restera acquise à la province.

En cas de non paiement pour une équipe à la date du 15 septembre, l'équipe inscrite est exclue du championnat et le club sera redevable d'une amende de 125€.

## Cotisations CLUBS

Les cotisations annuelles pour le club (15€) et les joueurs (1€ pour un licencié A et 0,75€ pour un licencié B) vous seront transmises par e-mail pour le 15 novembre au plus tard et devront être payées sur le compte de la province **impérativement pour le 15 décembre**.

La liste des membres de votre comité devra également être transmise pour le 15 décembre.

Passé ce délai, un bulletin de versement sera envoyé au club ; une amende de 15 € sera appliquée. Le club devra s'acquitter de sa dette pour le 31 décembre au plus tard. Passé ce délai, le club se verra interdire la participation à l'AG annuelle.

## Droits calendriers

Un délai de 15 jours à dater de l'envoi de l'e-mail sera accordé pour effectuer le paiement. Passé ce délai, un bulletin de versement sera envoyé au club laissant de nouveau 15 jours pour payer. Une amende de 3€ sera appliquée pour chaque date. Passé ce délai, les tournois ne pourront être organisés

## Interpellations

Les interpellations doivent être transmises au Président de Province pour le 5 décembre au plus tard afin d'être prise en compte.